



Les agriculteurs de la Coordination Rurale et de l'OPG souhaitent que l'utilisation du glyphosate soit maintenue et font deux propositions pour un encadrement plus strict de son mode d'utilisation :

-

**Les utilisations en végétation sur des cultures dont les récoltes sont destinées à l'alimentation humaine ou animale devront être interdites.** Ceci reviendra à prohiber le glyphosate comme dessiccant, pulvérisé peu de temps avant la récolte ainsi que sur des cultures qui y seraient résistantes (cultures OGM notamment).

-

**Les limites maximales de résidus (LMR) devront être revues à la baisse et harmonisées dans un but de protection des consommateurs.** Alors que la LMR est de 0,1 mg/Kg pour la majorité des productions végétales dont les fruits et légumes, il est anormal que cette norme soit de 10 mg/Kg pour les lentilles et de 20 mg/Kg pour les fèves de soja ou encore l'avoine (flocons pour céréales), soit 100 à 200 fois plus que la norme standard. Le durcissement des LMR permettra d'imposer aux importations les mêmes normes que celles qui sont en vigueur en France ou au sein de l'UE.

**La CR et l'OPG estiment que les agriculteurs français utilisent le glyphosate de manière raisonnée et qu'ils ne devraient donc pas être pointés du doigt et sanctionnés (suppression du glyphosate) pour des faits dont ils ne sont pas responsables car c'est bien dans des produits importés, OGM en particulier, que l'on retrouve des résidus, pas dans les produits français !**